



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23088445

e,



30 JUIN 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0630 815 843**

Nom

(en entier) : **Inser'Net**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL-fs**

Adresse complète du siège : **Grand'Route 231 à 4400 Flémalle**

Objet de l'acte : Démissions, nominations, mandat du commissaire-réviseur, Droits et signatures sur les comptes bancaires

EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/04/2023

2. Fonctions, délégation de pouvoirs et ROI

Le Conseil acte les démissions de Mesdames JOLIS Marie-Ange et THEMONT Sophie. On accueille les nouveaux membres nommés par l'Assemblée générale réunie le 16 janvier dernier, à savoir Madame ROSAR Ingrid et Monsieur LANKESTER Jean-François.

Les personnes précitées déclarent accepter le mandat d'administrateur pour la société coopérative à finalité sociale INSER'NET. Comme prévu par les dispositions statutaires (Art.23), ces mandats sont exercés à titre gratuit. Les administrateurs exercent leurs pouvoirs en collège.

Le Conseil d'administration procède à l'élection des fonctions de Président et Vice-président et valide les signatures sur les comptes.

Président et Vice-président

- Madame JOIRET Marie-Hélène est élue Présidente. Son rôle est d'assurer la collégialité et de conduire le Conseil.

- Monsieur FRESON Philippe demeure Vice-président(e). Son rôle est de remplir les fonctions de président si celui-ci venait à être absent ou ne pouvait plus temporairement assumer sa charge.

Droits et signatures sur les comptes

Délibération spéciale du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration renouvelle à l'unanimité des voix, la délégation au Directeur pour les paiements inférieurs ou égaux à 2.500 euros et, pour les paiements supérieurs à 2.500 euros, conjointement au Directeur (Mr KOEUNE Damien) et à la Présidente (Mme JOIRET Marie-Hélène) ou au Vice-président (Mr FRESON Philippe).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16/01/2023

2. Démission et nomination des administrateurs

L'Assemblée générale prend connaissance des démissions reçues et examine les candidatures soumises par le Conseil Communal et le C.P.A.S. de Flémalle. En principe, les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la législature en cours ; ils sont renouvelés dans les six mois du renouvellement du Conseil communal de Flémalle ou du Conseil de l'Action Sociale. Ces mandats sont exercés à titre gratuit. Les administrateurs exercent leurs pouvoirs en collège.

Démissions

L'Assemblée générale acte et accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les démissions des membres suivants (mandats Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle) :

- Madame Marie-Ange JOLIS, domiciliée rue des Pommiers 63 à 4400 Flémalle
- Madame Sophie THEMONT, domiciliée rue Baron 92 à 4400 Flémalle.

Nominations

Sur base des dernières désignations pour l'Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle (Conseils communaux des 21/11/2022 et 19/12/2022) et du Conseil de l'Action Sociale (20/12/2022), l'Assemblée générale nomme comme administrateurs à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Monsieur Jean-François LANKESTER domicilié Chaussée de Chokier 4 / 8 à 4400 Flémalle (mandat CPAS)
- Madame Ingrid ROSAR domiciliée rue Elva 32/005 à 4400 Flémalle (mandat Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle).

Suite à ces démissions et nominations, Madame Marie-Hélène JOIRET, domiciliée route de Souxhon 321 à 4400 Flémalle, demeure administratrice (mandat Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle en remplacement du mandat C.P.A.S.).

3. Représentations

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de représentation suivantes :

- Madame Marie-Hélène JOIRET représentera la participation de l'Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle (en remplacement de Madame Sophie THEMONT démissionnaire) ;
- Monsieur Philippe FRESON continuera de représenter le CPAS de Flémalle.

4. Divers

On rappelle que les points qui précèdent doivent faire l'objet d'une publication au M.B.

Cela sera fait en ajoutant le point 8 "Mandat de réviseur" de la dernière réunion du 27 juin 2022, à savoir :

L'Assemblée générale examine la proposition du Conseil d'administration du 7 juin dernier quant au renouvellement du mandat de commissaire-réviseur. Le prix du mandat s'élève à 3850 eur HTVA par année, soit 11.550 eur HTVA pour les 3 années.

En conséquence, l'Assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire pour la certification des comptes annuels clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 la SRL VMD Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est situé Avenue François Bovesse 100 à 4053 Chaudfontaine et immatriculée à la BCE sous le numéro 0720.918.054. Cette société de révision a nommé Monsieur Olivier DEFLANDRE, réviseur d'entreprises, en tant que représentant permanent.

Marie-Hélène JOIRET
Présidente

Philippe FRESON
Vice-président